



Europäisches Patentamt
European Patent Office
Office européen des brevets



(11) **EP 1 348 815 A1**

(12) **DEMANDE DE BREVET EUROPEEN**

(43) Date de publication:
01.10.2003 Bulletin 2003/40

(51) Int Cl.7: **E03C 1/02**

(21) Numéro de dépôt: **03290786.7**

(22) Date de dépôt: **28.03.2003**

(84) Etats contractants désignés:
**AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR
HU IE IT LI LU MC NL PT RO SE SI SK TR**
Etats d'extension désignés:
AL LT LV MK

(72) Inventeur: **Menet, Georges**
73800 Les Marches (FR)

(74) Mandataire: **Casalonga, Axel**
BUREAU D.A. CASALONGA - JOSSE
Paul-Heyse-Strasse 33
80336 München (DE)

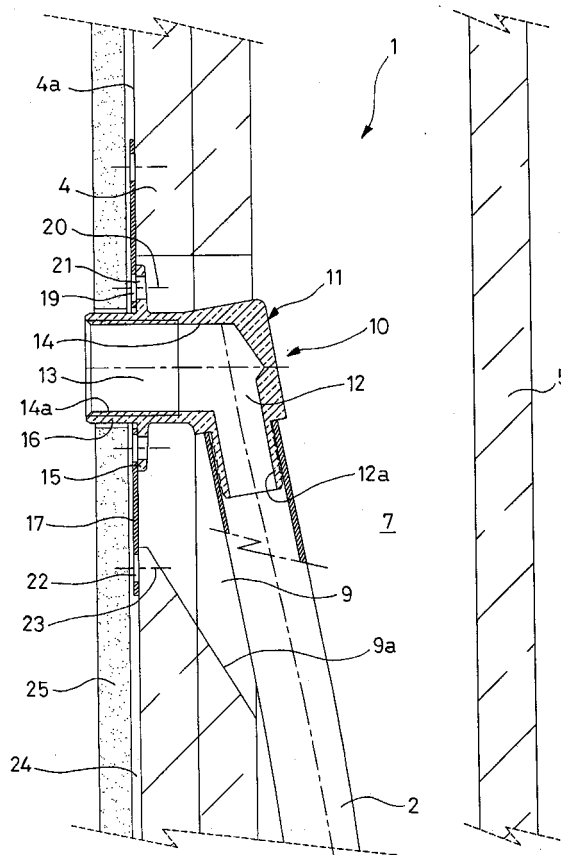
(30) Priorité: **28.03.2002 FR 0203954**

(71) Demandeur: **Gripp**
38180 Seyssins (FR)

(54) **Agencement, procédé et dispositif pour le montage et le raccordement d'une conduite d'installation sanitaire**

(57) Agencement, procédé et dispositif pour le montage et le raccordement d'au moins une conduite d'installation sanitaire installée en arrière d'une cloison, en particulier d'une conduite dont une partie d'extrémité s'étend entre une cloison avant et une cloison arrière, comprenant un trou traversant (9) ménagé au travers de ladite cloison (4), un élément de raccordement (11) qui comprend une partie arrière (12) se raccordant à une extrémité libre de ladite conduite (2) et une partie avant (13) présentant des moyens de raccordement (14) à un autre élément de l'installation, une platine (17) qui présente un passage traversant (18) au travers duquel est engagée la partie avant dudit élément de raccordement (11), des moyens (20) pour fixer la platine à la partie avant dudit élément de raccordement, et des moyens (23) pour fixer ladite platine contre la face frontale de ladite cloison, de telle sorte que la partie arrière de l'élément de raccordement et la conduite s'étendent en arrière de ladite platine.

FIG.5



EP 1 348 815 A1

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine des installations sanitaires, en particulier domestiques.

[0002] Il est fréquent que les salles de bain des maisons ou des appartements présentent une paroi qui comprend une cloison avant et une cloison arrière situées à distance l'une de l'autre, entre lesquelles arrivent une ou deux conduites d'eau en vue de l'alimentation de la robinetterie d'une douche ou d'une baignoire.

[0003] Actuellement, pour effectuer le raccordement entre la ou les conduites d'amenée d'eau à cette robinetterie, on réalise un passage dans la cloison avant, on introduit par ce passage un boîtier de raccordement sur lequel on connecte la ou les conduites et on fixe ce boîtier de raccordement contre la paroi arrière, ce boîtier de raccordement présentant des pattes de fixation prévues à cet effet et présentant des moyens de raccordement frontaux en vue du raccordement de la robinetterie au travers du passage de la cloison avant.

[0004] Un tel agencement présente en particulier les inconvénients suivants. Dans la mesure où l'on souhaite réaliser un passage dans la cloison avant aussi petit que possible, le raccordement de la ou des conduites d'amenée d'eau au boîtier de raccordement et la fixation de ce dernier contre la cloison arrière sont difficiles car ces opérations doivent se faire au travers du passage de la cloison avant. En outre, après fixation du boîtier de raccordement, il est quasiment impossible de reboucher le passage ménagé dans la cloison avant, autour du boîtier de raccordement, du fait que l'espace entre les deux cloisons est vide. C'est donc uniquement lorsque l'on pose les plaques de faïence ou de carrelage contre la face frontale de la cloison avant que le passage précité est bouché par ces panneaux, ces plaques étant en conséquence maintenues par une surface réduite.

[0005] La présente invention a pour but de remédier au moins en partie aux inconvénients ci-dessus.

[0006] La présente invention a tout d'abord pour objet un agencement pour le montage et le raccordement d'au moins une conduite d'installation sanitaire installée en arrière d'une cloison, en particulier d'une conduite dont une partie d'extrémité s'étend entre une cloison avant et une cloison arrière.

[0007] Selon l'invention, cet agencement comprend un trou traversant ménagé au travers de ladite cloison, un élément de raccordement qui comprend une partie arrière se raccordant à une extrémité libre de ladite conduite et une partie avant présentant des moyens de raccordement à un autre élément de l'installation, une platine qui présente un passage traversant au travers duquel est engagée la partie avant dudit élément, des moyens pour fixer la platine à la partie avant dudit élément de raccordement, et des moyens pour fixer ladite platine contre la face frontale de ladite cloison, de telle sorte que la partie arrière de l'élément de raccordement et la conduite s'étendent en arrière de ladite platine.

[0008] Selon l'invention, la partie avant de l'élément

de raccordement comprend de préférence un épaulement ménagé à distance de son extrémité, contre la face avant duquel la platine est en appui.

[0009] Selon l'invention, la platine est de préférence fixée audit épaulement.

[0010] Selon l'invention, la platine est de préférence fixée audit épaulement par des vis qui la traversent.

[0011] Selon l'invention, la platine est de préférence fixée à la cloison par des vis qui la traversent.

[0012] La présente invention a également pour objet un procédé de montage et de raccordement d'au moins une conduite d'installation sanitaire, en particulier d'une conduite installée entre deux cloisons

[0013] Selon l'invention, ce procédé consiste à ménager un passage au travers de la cloison, à faire passer l'extrémité de la conduite au travers dudit passage, à raccorder sur l'extrémité de la conduite la partie arrière d'un élément de raccordement, à fixer une platine sur la partie avant de l'élément de raccordement, à placer la platine contre la face frontale de la paroi de telle sorte que la partie arrière de l'élément de raccordement et la conduite soient en arrière de cette platine, au travers du trou de la cloison, et à fixer la platine à la cloison.

[0014] La présente invention a également pour objet un dispositif pour le montage et le raccordement d'au moins une conduite d'installation sanitaire installée en arrière d'une cloison, en particulier d'une conduite installée entre une cloison avant et une cloison arrière.

[0015] Selon l'invention, ce dispositif comprend un élément de raccordement qui comprend une partie arrière destinée à être raccordée à une extrémité libre de ladite conduite et une partie avant présentant des moyens de raccordement à un autre élément de l'installation, une platine qui présente un passage traversant au travers duquel la partie avant dudit élément de raccordement peut être engagée, et des moyens pour fixer la platine à ladite partie avant dudit élément de raccordement, ladite platine présentant des moyens en vue de sa fixation contre la face frontale de ladite cloison, de telle sorte que la partie arrière de l'élément de raccordement et la conduite s'étendent en arrière de ladite platine.

[0016] Selon l'invention, la partie avant de l'élément de raccordement comprend de préférence un épaulement ménagé à distance de son extrémité, contre la face avant duquel la platine est susceptible de venir en appui.

[0017] Selon l'invention, la platine est de préférence fixée audit épaulement.

[0018] Selon l'invention, la platine présente de préférence une multiplicité de trous traversants.

[0019] La présente invention sera mieux comprise à l'étude d'un agencement, d'un procédé et d'un dispositif pour le montage et le raccordement de conduites d'installations sanitaires installées entre une cloison avant et une cloison arrière, décrits à titre d'exemples non limitatifs et illustrés par le dessin sur lequel :

- la figure 1 représente une coupe d'un agencement selon l'invention, dans une première étape d'installation ;
- la figure 2 représente une coupe de l'agencement de l'invention, dans une deuxième étape d'installation ;
- la figure 3 représente une coupe de l'agencement de l'invention, dans une troisième étape d'installation ;
- la figure 4 représente une coupe de l'agencement de l'invention, dans une quatrième étape d'installation ;
- la figure 5 représente une coupe agrandie de l'agencement de l'invention, dans la zone du raccordement ;
- la figure 6 représente une vue frontale de l'agencement de la figure 5, non recouvert.

[0020] L'agencement 1 représenté sur les figures est destiné au montage et au raccordement de la partie d'extrémité d'une conduite 2 par exemple en matière plastique qui sort du sol 3 et qui s'étend vers le haut entre une cloison avant 4 et une cloison arrière 5 d'une paroi verticale 6 entre lesquelles est ménagé un espace vide 7, la distance entre la cloison avant 4 et la cloison arrière 5 étant sensiblement constante et déterminée par des profilés d'écartement 8.

[0021] L'agencement 1 comprend un passage traversant 9 ménagé dans la cloison avant 4 à une hauteur souhaitée par rapport au sol 3 et débouchant entre les cloisons 4 et 5 dans le voisinage de l'extrémité supérieure de la conduite 2.

[0022] Comme le montrent plus précisément les figures 5 et 6 en position finale de montage, l'agencement 1 comprend un dispositif de montage et d'installation 10 qui comprend un élément de raccordement 11 qui présente une partie arrière 12 et une partie avant 13, constituant un coude de raccordement dans lequel est ménagé un canal 14 dont les branches forment un angle obtu d'environ 100°.

[0023] Dans l'exemple représenté, l'extrémité supérieure de la conduite 2 est engagée autour d'un prolongement cylindrique 12a de la partie arrière 12 de l'élément de raccordement 11 pour être connectée au canal 14, la conduite 2 étant fixée à l'élément de raccordement 11 par exemple par un anneau de colle étanche, par un collier ou par tout autre moyen connu.

[0024] La partie avant 13 de l'élément de raccordement 11 présente un épaulement annulaire 15 situé à distance de sa face d'extrémité et présente, en avant de cet épaulement annulaire 15, une partie d'extrémité cylindrique 16.

[0025] Le dispositif 11 de l'agencement 1 comprend en outre une platine rectangulaire 17 dans laquelle est ménagé un passage traversant circulaire 18 dont le diamètre est légèrement supérieur au diamètre extérieur de la partie d'extrémité avant 16 de l'élément de raccordement 11. Cette partie d'extrémité avant 16 de l'élé-

ment de raccordement 11 est engagée au travers du passage 18 de la platine 17 jusqu'à venir en contact contre la face avant de l'épaulement 15 de cet élément de raccordement 11.

[0026] Autour et à distance de son passage 18, la platine 17 présente quatre passages oblongs arqués 19. La platine 17 est fixée à l'élément de raccordement 11 grâce à quatre vis 20 engagées frontalement au travers des passages oblongs 19 et vissées dans des trous 21 de l'épaulement annulaire 15 de l'élément de raccordement 11, ces trous 21 étant prévus à 90° les uns par rapport aux autres. Grâce au passage oblong 19, la platine 17 est dans une certaine mesure orientable autour de la partie avant 13 de l'élément de raccordement 11 avant serrage des vis 20.

[0027] La platine 17 est appliquée contre la face frontale 4a de la cloison avant 4 de telle sorte que seule la partie d'extrémité avant 16 de l'élément de raccordement 11 dépasse à l'extérieur, la surface de la platine 17 étant telle que le passage 9 de la cloison avant 4 est complètement recouvert.

[0028] La platine 17 présente une multiplicité de trous traversants 22 dont certains sont traversés frontalement par des vis de fixation 23 fixées dans la cloison 4, éventuellement par l'intermédiaire de chevilles adaptées.

[0029] Pour procéder au montage et à l'installation de l'agencement 1 qui vient d'être décrit, on peut procéder de la manière suivante.

[0030] Comme le montre la figure 1, on procède tout d'abord à la réalisation du passage traversant 9 dans la cloison avant 4, en creusant sa partie inférieure de façon à constituer un biseau 9a orienté vers le bas dans l'espace 7 séparant les cloisons 4 et 5. Le passage 9 peut être réalisé à l'aide d'un outil rotatif et peut présenter un diamètre permettant sans excès le passage de l'élément de raccordement 11.

[0031] Comme le montre la figure 2, on extrait, par exemple à la main, la partie d'extrémité supérieure de la conduite 2 en la faisant passer au travers du passage 9 de la cloison avant 4, la conduite 2 se pliant légèrement, de telle sorte que cette partie d'extrémité est disponible à l'extérieur de la cloison avant 4.

[0032] On procède au branchement de l'extrémité libre de la conduite 4 sur la partie arrière 12 de l'élément de raccordement 11 comme décrit précédemment.

[0033] Comme le montre la figure 3, on procède à la fixation de la platine 17 sur l'élément de raccordement 11 grâce aux vis 20 dans la position décrite précédemment.

[0034] Puis comme le montrent les figures 4 à 6, on applique la platine 17 contre la face frontale 4a de la cloison avant 4 en plaçant, en arrière de cette platine 11 et au travers du passage traversant 9 de cette cloison avant, la partie de l'élément de raccordement 11 s'étendant en arrière de la platine 17 et la partie d'extrémité supérieure de la conduite 2.

[0035] On fixe la platine 17 contre la cloison avant 4 grâce aux vis 23 comme décrit précédemment.

[0036] Comme le montre la figure 5, on peut alors déposer une couche 24 de ciment-colle contre la face frontale 4a de la cloison avant 4 et coller des plaques 25 de faïence ou de carrelage recouvrant la platine 17. Cette couche de ciment-colle 24 présente de préférence une épaisseur supérieure à celle de la platine 17 et les plaques de faïence 25 sont découpées de façon à envelopper à faible distance la partie d'extrémité avant 16 de l'élément de raccordement 11, cette partie d'extrémité avant 16 pouvant légèrement dépasser.

[0037] Pour que les plaques de faïence 25 soient maintenues dans la zone de la platine 17, cette dernière présente des passages traversants 26 de plus grande surface de telle sorte que la couche de colle 24 puisse être en prise avec la face frontale 4a de la cloison avant 4 au travers de la platine 17.

[0038] Après quoi, on peut alors procéder à la fixation d'une robinetterie non représentée en vissant cette dernière dans la partie d'extrémité avant du canal 14 de l'élément de raccordement 11 qui présente à cet effet, classiquement, un filetage intérieur 14a.

[0039] Comme on peut le voir sur la figure 6, l'agencement 1 peut être reproduit deux fois en prévoyant spécifiquement une platine 17 unique adaptée pour fixer deux éléments de raccordement 11 raccordés à deux conduites 2, les deux passages 18 et les passages oblongs 19 associés de cette platine commune étant formés à un écartement par exemple adapté à l'écartement entre deux entrées d'une robinetterie commune à deux robinets, à mitigeur ou thermostatique.

[0040] L'agencement 1 qui vient d'être décrit présente en particulier les avantages suivants. Un installateur peut effectuer les opérations de raccordement de l'élément de raccordement 11 à la conduite 2, de montage de la platine 17 sur l'élément de raccordement 11 et de fixation de la platine 17 contre la paroi avant 4, en avant de cette paroi 4, donc sans gêne et en utilisant des outils conventionnels. Le passage 9 ménagé dans la cloison 4 peut être réduit. Le dépassement extérieur de l'élément de raccordement 11 correspond à la longueur de la partie avant cylindrique 16 de cet élément et est donc indépendant de l'épaisseur de la cloison avant 4 et de la position de la cloison arrière 5 par rapport à la cloison avant 4 dans la zone du passage 9..

[0041] La présente invention ne se limite pas à l'exemple ci-dessus décrit. Bien des variantes de réalisation sont possibles sans sortir du cadre défini par les revendications annexées.

Revendications

1. Agencement pour le montage et le raccordement d'au moins une conduite d'installation sanitaire installée en arrière d'une cloison, en particulier d'une conduite dont une partie d'extrémité s'étend entre une cloison avant et une cloison arrière, **caractérisé par le fait qu'il comprend :**

un trou traversant (9) ménagé au travers de ladite cloison (4),

un élément de raccordement (11) qui comprend une partie arrière (12) se raccordant à une extrémité libre de ladite conduite (2) et une partie avant (13) présentant des moyens de raccordement (14) à un autre élément de l'installation, une platine (17) qui présente un passage traversant (18) au travers duquel est engagée la partie avant dudit élément de raccordement (11),

des moyens (20) pour fixer la platine à la partie avant dudit élément de raccordement, et des moyens (23) pour fixer ladite platine contre la face frontale de ladite cloison, de telle sorte que la partie arrière de l'élément de raccordement et la conduite s'étendent en arrière de ladite platine.

2. Agencement selon la revendication 1, **caractérisé par le fait que** la partie avant de l'élément de raccordement (11) comprend un épaulement (15) ménagé à distance de son extrémité, contre la face avant duquel la platine (17) est en appui.

3. Agencement selon la revendication 2, **caractérisé par le fait que** la platine (17) est fixée audit épaulement (15).

4. Agencement selon la revendication 3, **caractérisé par le fait que** La platine (17) est fixée audit épaulement par des vis (20) qui la traversent.

5. Agencement selon l'une quelconque des revendications précédentes, **caractérisé par le fait que** la platine (17) est fixée à la cloison par des vis (23) qui la traversent.

6. Procédé de montage et de raccordement d'au moins une conduite d'installation sanitaire, en particulier d'une conduite installée entre deux cloisons, **caractérisé par le fait qu'il consiste**

à ménager un passage (9) au travers de la cloison (4),

à faire passer l'extrémité de la conduite (2) au travers dudit passage,

à raccorder sur l'extrémité libre de la conduite (2) la partie arrière d'un élément de raccordement (11),

à fixer une platine (17) sur la partie avant de l'élément de raccordement (11),

à placer la platine (17) contre la face frontale de la cloison (4) de telle sorte que la partie arrière de l'élément de raccordement et la conduite soient en arrière de cette platine, au travers du passage (9) de la cloison, et à fixer la platine (17) à la cloison (4).

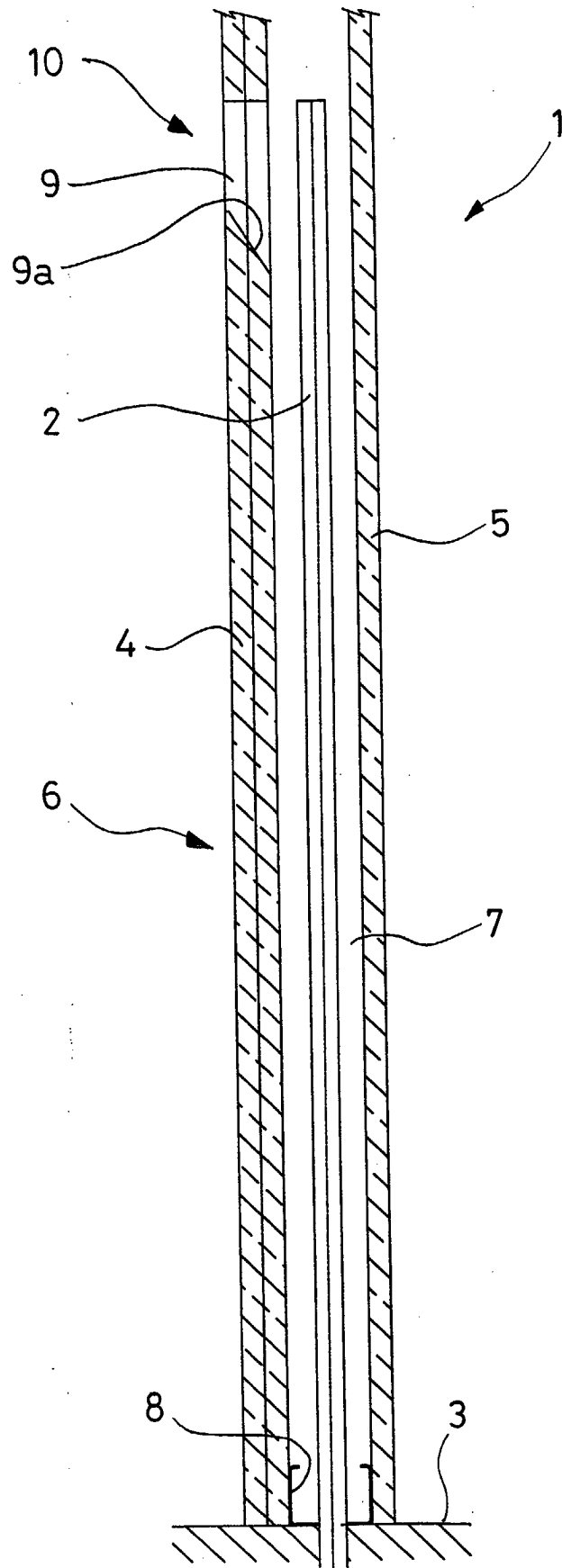
7. Dispositif pour le montage et le raccordement d'au moins une conduite d'installation sanitaire installée en arrière d'une cloison, en particulier d'une conduite installée entre une cloison avant et une cloison arrière, **caractérisé par le fait qu'il** comprend 5
- un élément de raccordement (11) qui comprend une partie arrière (12) destinée à être raccordée à une extrémité libre de ladite conduite (2) et une partie avant (13) présentant des moyens de raccordement (14) à un autre élément de l'installation, 10
- une platine (17) qui présente un passage traversant (18) au travers duquel la partie avant dudit élément de raccordement (11) peut être engagée, 15
- et des moyens (20)) pour fixer la platine à ladite partie avant dudit élément de raccordement, ladite platine présentant des moyens (22) en vue de sa fixation contre la face frontale de ladite cloison (4), de telle sorte que la partie arrière de l'élément de raccordement et la conduite s'étendent en arrière de ladite platine. 20
8. Dispositif selon la revendication 7, **caractérisé par le fait que** la partie avant de l'élément de raccordement (11) comprend un épaulement (15) ménagé à distance de son extrémité, contre la face avant duquel la platine est susceptible de venir en appui. 25
- 30
9. Dispositif selon la revendication 8, **caractérisé par le fait que** la platine (17) est fixée audit épaulement (15) de l'élément de raccordement (11). 35
10. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 7 à 9, **caractérisé par le fait que** la platine présente une multiplicité de trous traversants. 40

40

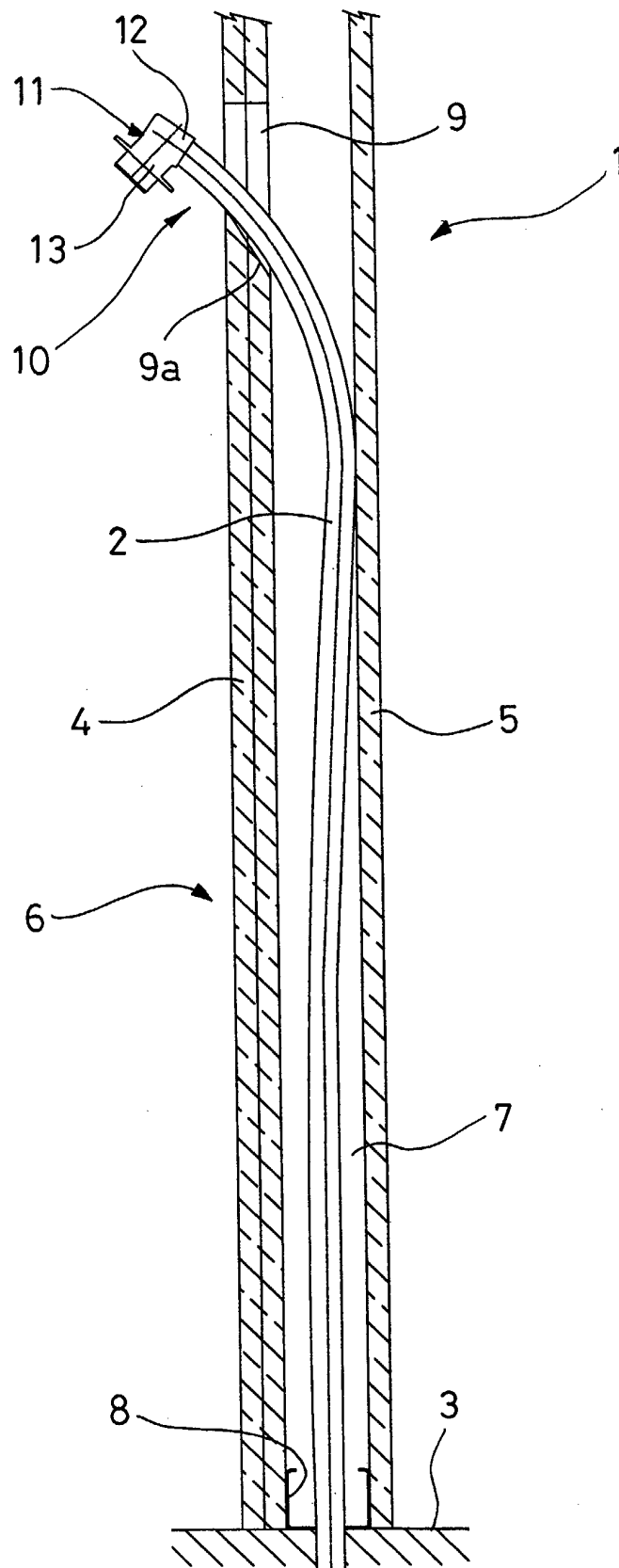
45

50

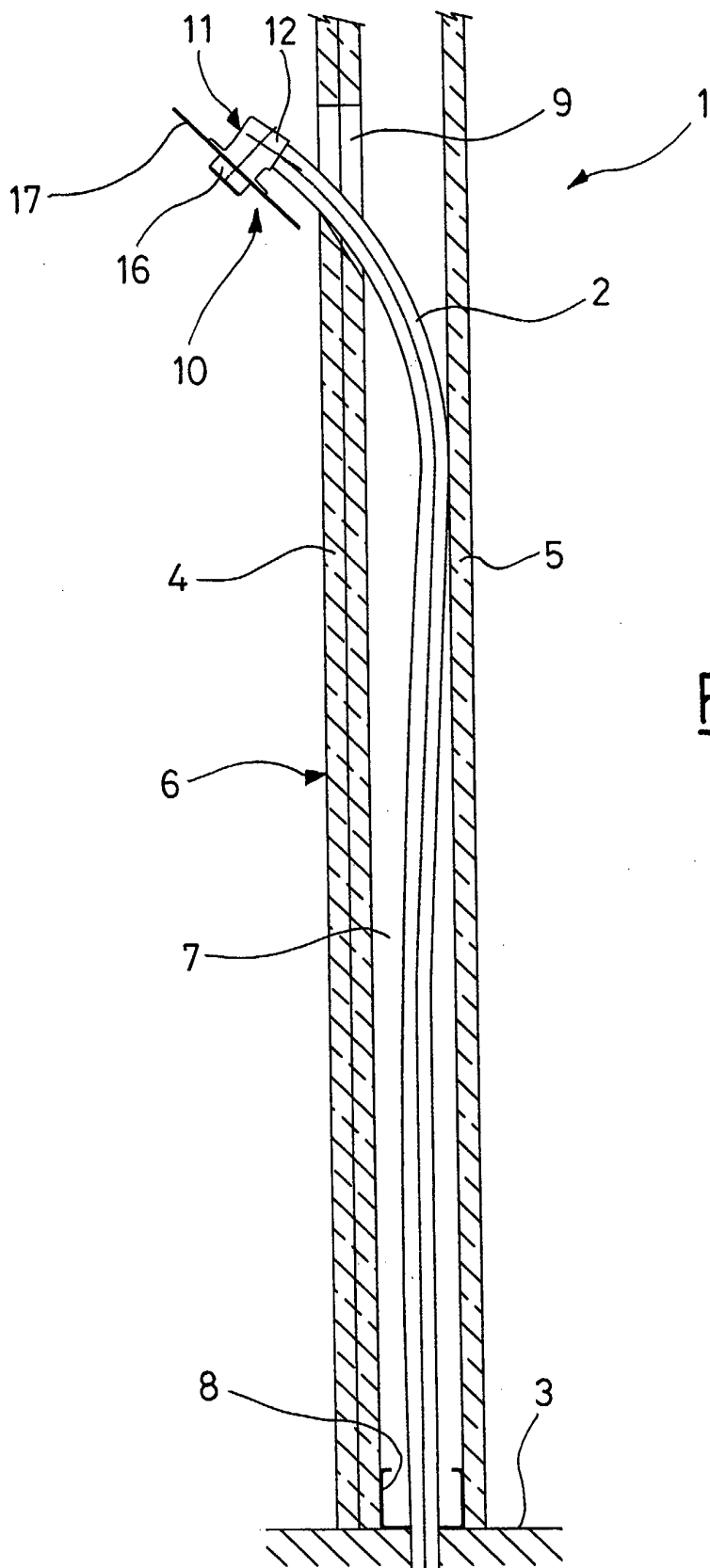
55

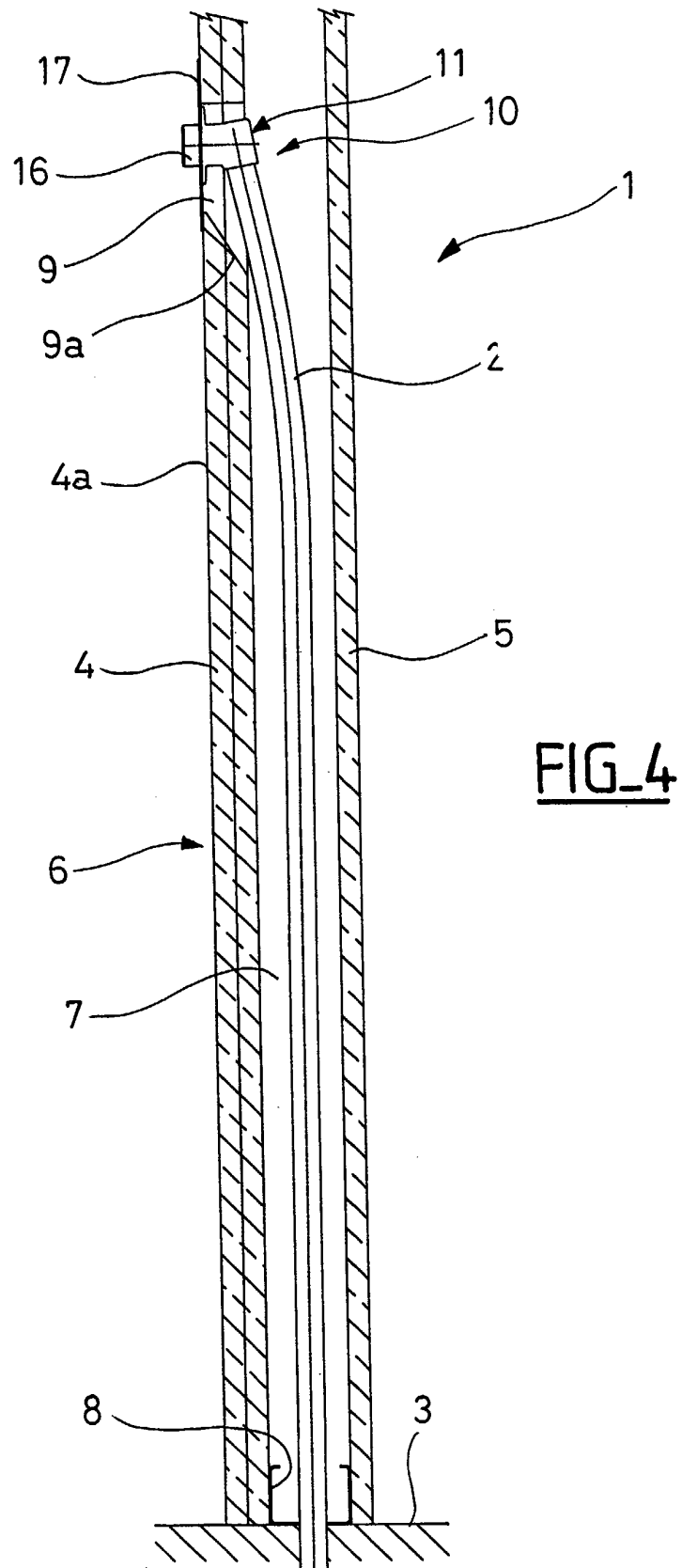


FIG_1



FIG_2





FIG_5

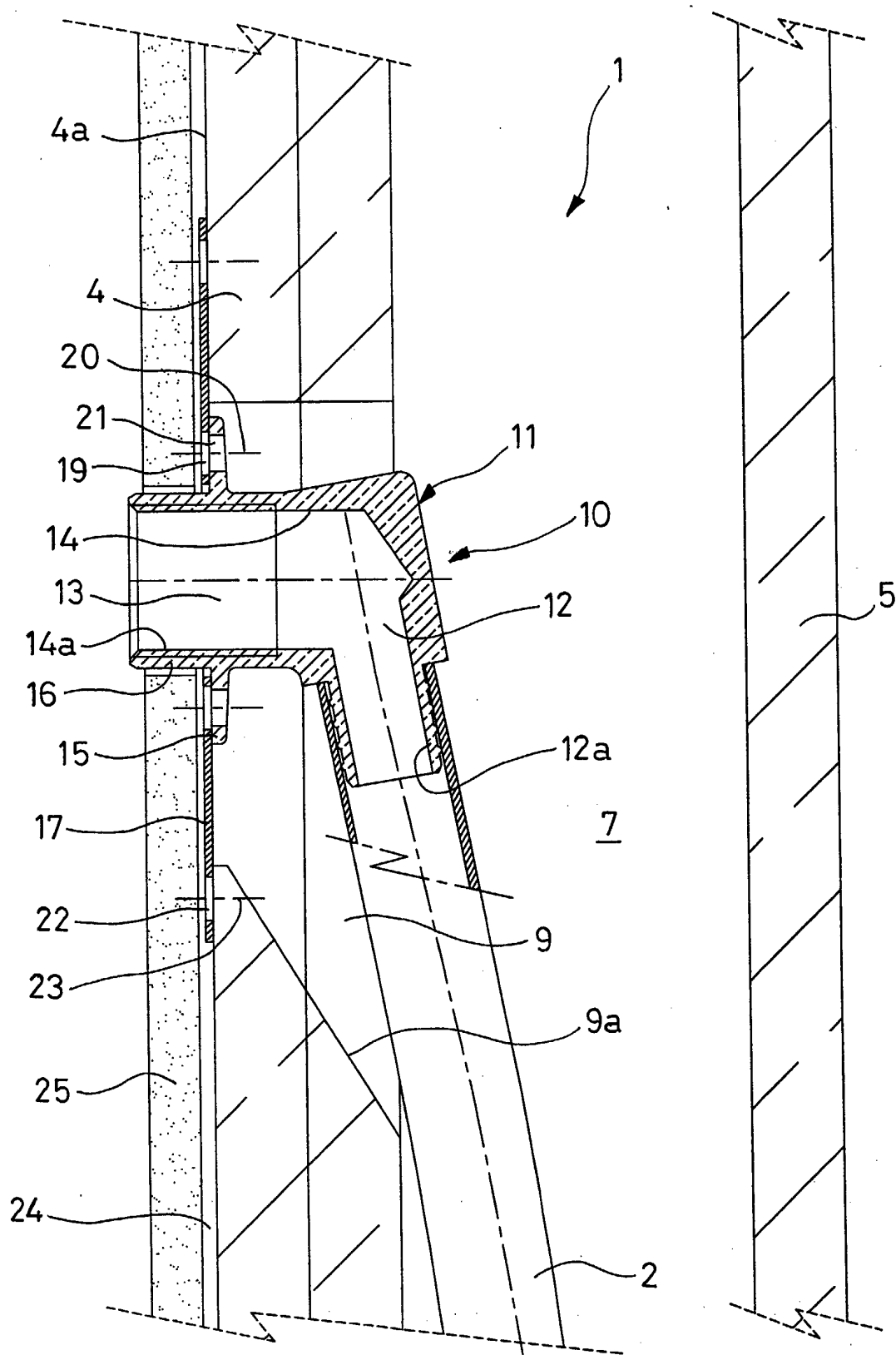
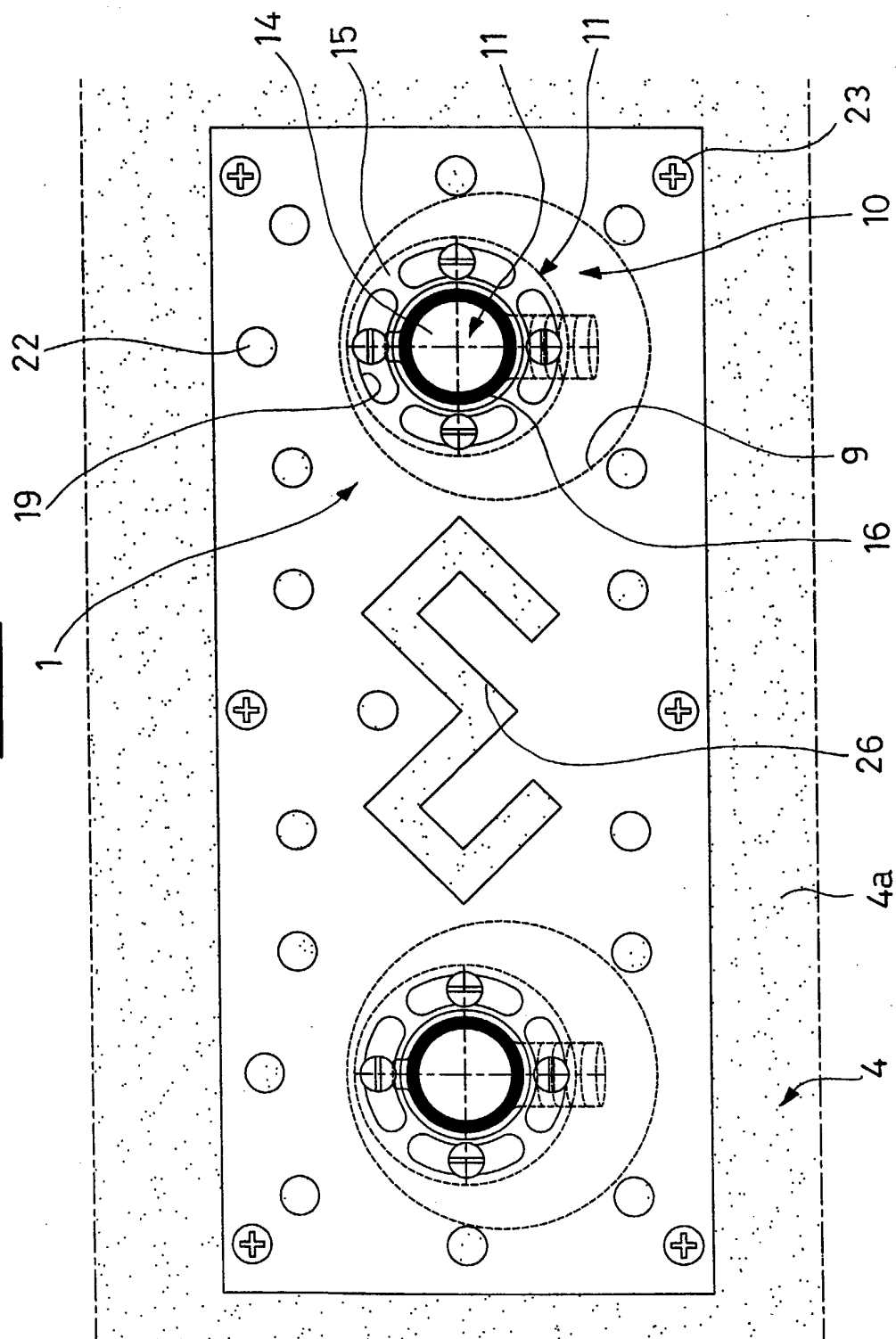


FIG-6





Office européen
des brevets

RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande
EP 03 29 0786

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (Int.CI.7)
A	FR 2 554 203 A (OCTOPUS) 3 mai 1985 (1985-05-03) * page 3, ligne 16 - page 4, ligne 24; figures *	1,6,7	E03C1/02
A	DE 37 00 878 A (RÖVEKAMP FERTIGTEILE GMBH) 28 juillet 1988 (1988-07-28)		
			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (Int.CI.7)
			E03C
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			
Lieu de la recherche LA HAYE		Date d'achèvement de la recherche 26 juin 2003	Examineur Clasing, M
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.92 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 03 29 0786

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.

Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du

Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

26-06-2003

Document brevet cité au rapport de recherche		Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)		Date de publication
FR 2554203	A	03-05-1985	FR	2554203 A1	03-05-1985
DE 3700878	A	28-07-1988	DE	3700878 A1	28-07-1988

EPO FORM P0460

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82